

Procès-verbal de la troisième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch, tenue le 31 mars 2022, à 19 h par visioconférence

PRÉSENCES

M ^{me} Frédérique Lavoie	Présidente (2023)
M. Louis-H. Campagna	Secrétaire coopté (2022)
M. Louis-Charles Beaudoin-Lacroix	Administrateur (2022)
M. Napoléon Woo	Administrateur (2023)
M. Philippe Morissette	Administrateur (2022)
M ^{me} Florence Boucher Cossette	Administratrice (2023)
M. Jean-Baptiste Coubès	Administrateur coopté (2022)
Alex Tremblay	Administratrice cooptée (2022)

ABSENCE

M ^{me} Alexandra Gargaun	Administratrice (2022) (démissionnaire)
-----------------------------------	---

AUTRES PRÉSENCES

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, district Saint-Roch Saint-Sauveur (membre non-votant)
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M ^{me} Anne Pelletier	Conseillère en consultations publiques
M ^{me} Marine Sériès	Organisatrice communautaire, CIUSSS de la Capitale-Nationale (CIUSSS-CN)
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 6 personnes assistent à l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

22-03-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
22-03-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 06
22-03-03	Présence des administrateurs, conseillers et soutien	19 h 07
22-03-04	Adoption du procès-verbal du 24 février 2022	19 h 08
22-03-05	Trésorerie	19 h 10
22-03-06	Espaces d'initiatives	19 h 15
22-03-07	Comité de bon voisinage – enjeu de cohabitation	19 h 25
22-03-08	Consultation de la Ville sur l'insertion du tramway	19 h 35
22-03-09	Présentation – Installation sanitaire temporaire du Carré Lépine	20 h
22-03-10	Point d'information du conseiller municipal	20 h 15
22-03-11	Questions et commentaires du public	20 h 45
22-03-12	Projet d'initiative – Printemps Saint-Roch	20 h 55
22-03-13	Mention des correspondances et représentations passées	21 h
22-03-14	Rapport Armony	
22-03-15	Varia	21 h 05
22-03-16	Levée de l'assemblée	21 h 10

PROCÈS-VERBAL

22-03-01 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 19 h 01. Il y a quorum.

22-03-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Trois points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Espaces d'initiatives
- Projet d'initiative - Printemps Saint-Roch
- Rapport Armony.

Résolution statutaire

SUR UNE PROPOSITION DE M^{me} Frédérique Lavoie DUMENT APPUYÉE PAR M. Louis-H. Campagna, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

22-03-03 Présence des administrateurs, conseillers et soutien

Les membres du conseil d'administration et les conseillers se présentent.

M^{me} Alexandra Gargaun a remis sa démission. Elle ne réside plus dans le quartier.

RÉSOLUTION CA22-03-14

Concernant la prise d'acte de la démission en cours de mandat d'une administratrice.

SUR PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU de prendre acte de la démission de M^{me} Alexandra Gargaun, administratrice, en date du 30 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité.

22-03-04 Adoption du procès-verbal du 24 février 2022

Résolution statutaire

SUR UNE PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna DUMENT APPUYÉE PAR Alex Tremblay, IL EST RÉSOLU d'adopter le [procès-verbal du 24 février 2022](#).

Adoptée à l'unanimité

Processus de révision du procès-verbal

M. Campagna mentionne qu'une suggestion a été faite par la secrétaire de rédaction d'accélérer le processus de communication des procès-verbaux des assemblées du conseil de quartier auprès des administrateurs et éventuellement du public en général avant leur adoption. La procédure serait la suivante : le procès-verbal déposé par la secrétaire de rédaction serait révisé par le secrétaire du conseil et la présidente, puis rendu public en mode préliminaire avec un filigrane indiquant qu'il n'a pas encore été adopté.

La secrétaire de rédaction indique que cette façon de faire a été adoptée par le conseil de quartier de Saint-Sacrement lorsque l'opportunité s'est présentée. Les procès-verbaux étaient revus par l'ensemble des membres et publiés avant leur adoption en mode projet sur la page web de la Ville.

Selon M^{me} Pelletier, qui remplace momentanément M. Leclerc, un procès-verbal ne peut être rendu public avant son adoption par les membres du conseil d'administration ; il peut toutefois être partagé avec les membres administratifs. Elle ne recommande donc pas la procédure.

La secrétaire de rédaction demande des précisions supplémentaires à la Ville. À revoir au mois d'avril.

Points de suivi

Comité Itinérance – Le suivi est reporté à une prochaine assemblée. Tel que suggéré lors de [l'assemblée précédente](#), le citoyen concerné a obtenu audience auprès de M^{me} Catherine Dorion, députée de la circonscription de Taschereau.

Projet d'initiative - Printemps Saint-Roch – Un point a été ajouté à l'ordre du jour concernant ce sujet ([22-03-12](#)).

Plan d'action 2020-2022 – La seconde lecture (sur le fond) du plan d'action 2022-2024 est reportée après l'assemblée générale annuelle en avril 2022.

Cinémomètres photographiques – La proposition de résolution soumise par M. Ng-Adam du [Laboratoire citoyen](#) est reportée à une prochaine assemblée.

22-03-05 Trésorerie

Le solde du compte au 28 février 2022 est de 2 254 \$.

RÉSOLUTION CA22-03-15

Concernant un paiement pour la rédaction du procès-verbal.

SUR PROPOSITION DE M. Philippe Morissette, DUMENT APPUYÉE PAR M. Louis-H. Campagna, IL EST RÉSOLU de payer 105 \$ à M^{me} Jocelyne Séguin pour la rédaction du procès-verbal du 31 mars 2022 sur dépôt du document.

Adoptée à l'unanimité.

22-03-06 Espace d'initiative

M. Edouard-Julien Blanchet, directeur général, présente [Espaces d'initiatives](#), un organisme sans but lucratif qui existe depuis 2015 et qui a pour objectif de soutenir les initiatives citoyennes ainsi que les organisations et les projets à impact social fort dans leurs communautés.

Les aiguilleurs

Personnes ressources dédiées aux organismes citoyens (Conseil de quartier) et communautaires afin d'orienter et d'outiller les citoyens et les citoyennes formulant leur projets à ces partenaires.

Incubateur civique

Un parcours sur quatre mois qui inclura de la formation, des ateliers pratiques, du mentorat et du coaching en groupe ou individuel donné par le réseau d'expertise conseil d'Espaces d'initiatives.

La boîte à projet

Mettre en réseau les citoyens qui ont des projets avec ceux et celles (citoyens, entreprises, organisations) qui souhaitent s'engager à avoir un impact positif dans leur communauté.

Le concours

Concours favorisant l'émergence de projet répondant aux enjeux du territoire et soutenu par la contribution d'entreprises du milieu.

**ESPACES
D'INITIATIVES**

L'organisme est surtout connu pour son implication dans le projet de requalification et de mise en valeur de l'église Saint-Charles-de-Limoilou. Fort de cette expérience, l'organisme a développé un programme de soutien et d'accompagnement de projets qu'il souhaite présenter au conseil de quartier afin d'obtenir son appui.

Les initiateurs de projet bénéficieront d'un accompagnement par des ressources dédiées, d'un réseau d'expertise et d'un parcours qui pourra s'étendre sur quatre mois et qui inclura de la formation et des ateliers pour développer les habiletés et les connaissances pour faire évoluer le projet. Le programme ne vise pas à se substituer aux responsables de projet, mais à les soutenir et à les accompagner tout au long de leur démarche en leur fournissant des conseils, des outils et une communauté de soutien.

Le tout est sans frais. Le programme sera subventionné par les bailleurs de fonds sollicités par l'organisme. Les conseils de quartier de Maizerets, de Pointe-de-Sainte-Foy et des Jésuites ont manifesté leur intérêt pour le programme.

M. Alexandre Allard de [l'Engrenage Saint-Roch](#) voudrait en savoir davantage sur le programme. Toute personne intéressée peut contacter M. Blanchet par courriel à l'adresse suivante : Espacesdinitiatives@gmail.com.

M. Campagna qui a déjà participé à un atelier de l'organisme recommande que le conseil de quartier appuie l'organisme et son programme.

RÉSOLUTION CA22-03-16

Concernant l'appui du conseil de quartier de Saint-Roch à l'organisme Espaces d'initiatives pour son programme d'accompagnement de projets citoyens.

SUR UNE PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna, APPUYÉ PAR M^{me} Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Roch signe une lettre d'appui à l'organisme Espaces d'initiatives dans le cadre de son programme de soutien et d'accompagnement de projets citoyens.

Adopté à l'unanimité.

M. Blanchet fera parvenir au conseil de quartier un modèle de lettre d'appui.

22-03-07 Comité de bon voisinage – enjeu de cohabitation

Carré Lépine - M. Campagna observe qu'il n'y a pas eu de nouvelles rencontres du comité de bon voisinage depuis celle de démarrage du 13 janvier 2022 et celle du 9 février 2022 qui portait sur les interventions du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ). Une rencontre d'abord prévue pour la mi-février et concernant l'aménagement du Carré Lépine a été reportée au 3 mars, puis au 17 mars et finalement à une date indéterminée. D'autres membres se montrent également inquiets au sujet de ces reports et anticipent des problèmes de cohabitation l'été prochain, à l'instar de ceux de l'été 2021.

M^{me} Sériès (CIUSSS-CN) mentionne que la rencontre du 3 mars a été reportée au 17 mars parce que la Ville n'était pas encore prête à présenter les travaux prévus au Carré Lépine. Par la suite, la rencontre a été reportée *sine die* parce que des membres du comité de voisinage se sont adressés directement à la Ville pour obtenir des réponses à leurs questions.

M. Lachance ne peut dévoiler ni la nature ni le contenu de la lettre qui a été adressée à la Ville, mais il rassure les personnes présentes qu'il n'est pas question de traitement prioritaire ni de privilège. Les questions formulées concernent plusieurs services de la Ville, d'où les délais pour fixer une prochaine rencontre.

Alex Tremblay ne comprend pas la nécessité, la légitimité et les objectifs du comité si des membres peuvent le court-circuiter et le prendre en otage. Le comité est un interlocuteur privilégié de la Ville et il est important de le maintenir en activité. Il est par ailleurs toujours regrettable que des organismes ne puissent y siéger.

M. Campagna pose la question, à savoir, s'il faut reprocher à des citoyens de poser des questions, ou bien, s'il n'y a pas lieu plutôt de questionner le prétexte invoqué par la Ville et le CIUSSS-CN pour reporter la tenue des rencontres régulières du comité bon voisinage?

M^{me} Sériès a bien pris note des préoccupations exprimées et en fera part à sa direction (CIUSSS-CN). Elle réitère que la présence des organismes demeure une préoccupation et que le comité bon voisinage continue de faire son chemin même si celui-ci apparaît plus tortueux que souhaité. Une rencontre avec les citoyens

concernés et organisée par la Ville est prévue prochainement afin de répondre à certaines des questions soulevées, comme celles des compensations financières. Par la suite, les rencontres du comité bon voisinage reprendront, mais aucune date n'est avancée pour le moment.

M. Allard de L'Engrenage Saint-Roch se dit également inquiet de ce qui est prévu au Carré Lépine. Il souhaiterait connaître la nature et l'échéancier des travaux. On lui indique que le sujet est à l'ordre du jour au point [22-03-09](#).

Point de repère - M. Woo fait remarquer que l'organisme [Point de repère](#) déménagera au 545, rue du Parvis, à l'emplacement de l'ancien restaurant CORA DÉJEUNERS, en face du parc Jean-Paul-L'Allier. Il s'étonne que ni le CIUSSS-CN ni la Ville n'aient averti la population du secteur. Il anticipe une recrudescence d'activités indésirables l'été prochain.

Alex Tremblay confirme que le déménagement est prévu le 25 avril et ajoute que les organismes communautaires sont autonomes c'est-à-dire qu'ils ne sont tributaires ni du CIUSSS, ni de la Ville, de sorte qu'ils sont libres d'agir à leur convenance.

M^{me} Sériès précise que des démarches d'acceptabilité sociale ont été menées par l'organisme auprès des copropriétaires du local. À la limite, cette relocalisation pourra permettre d'offrir plus de services aux personnes qui fréquentent le secteur.

M. Campagna observe que l'on apprend séance tenante le déménagement de l'organisme alors qu'il réside dans le même quadrilatère. Il est de commune renommée que ce parc, en particulier le belvédère, est un lieu de trafic de drogue. Il ne met pas en question la pertinence de l'organisme et de sa mission, mais il constate la faiblesse des efforts de communications à ce propos, dans un contexte où la population du secteur est déjà à fleur de peau. Les réponses des représentants de la Ville et du CIUSSS-CN, qui s'en remettent à l'autonomie de l'organisme en question, lui semblent ne pas tenir compte de la faiblesse des moyens de l'organisme versus le besoin qu'ont les gens du secteur de voir venir et de comprendre les changements dans leur environnement. Il commente que cette manière de gérer les communications publiques n'est peut-être pas étrangère aux enjeux de crédibilité dont souffre aussi le comité bon voisinage.

M^{me} Lavoie suggère que le conseil de quartier adopte une résolution pour recommander la reprise des activités du comité de bon voisinage. M. Campagna formule une proposition en deux volets. M^{me} Lavoie suggère d'ajouter un troisième volet faisant référence à la reprise des activités du comité.

RÉSOLUTION CA22-03-17

Concernant une recommandation du conseil de quartier de Saint-Roch quant aux rencontres du comité de bon voisinage.

CONSIDÉRANT les reports successifs (mi-février, 3 mars et 17 mars 2022) des rencontres du comité de bon voisinage (CBV) ;

CONSIDÉRANT le rapport fait par M^{me} Sériès, organisatrice communautaire du CIUSSS de la Capitale-Nationale, quant au report des activités du CBV à l'assemblée du 31 mars 2022 du conseil de quartier de Saint-Roch ;

CONSIDÉRANT l'insatisfaction et les inquiétudes exprimées à ladite assemblée par les membres du conseil de quartier devant le report *sine die* des activités du CBV ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna, APPUYÉ PAR M. Jean-Baptiste Coubès, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Roch prenne acte du rapport de M^{me} Sériès et du report *sine die* des activités du CBV et exhorte les parties prenantes à reprendre les rencontres dans les meilleurs délais.

Adopté à l'unanimité.

22-03-08 Consultation de la Ville sur l'insertion du tramway

M^{me} Lavoie rapporte que M. Morissette et elle-même ont assisté à la rencontre du 30 mars 2022 organisée par la Ville et le Bureau de projet du tramway de Québec (BPTQ) au sujet des chantiers à venir en 2022 dans le cadre du réaménagement de la rue Dorchester et des travaux préparatoires au tramway (plateforme et tunnel). M. Campagna s'est présenté au début de la rencontre afin de formuler un commentaire quant au processus. Une rencontre publique est prévue sur le même thème. La présentation sera disponible en ligne par la suite.

Les travaux préparatoires concernent le déplacement des réseaux techniques urbains (RTU : électricité, télécommunications et gaz naturel) qui se trouvent sous les rues Dorchester et De la Couronne ainsi que les rues avoisinantes.

Voir la figure suivante ainsi que la liste des rues impactées dans le tableau des [travaux prévus en 2022](#)).



Des mesures d'atténuation seront mises en place, des trottoirs temporaires seront installés et l'accès aux commerces sera maintenu. Un plan de revégétalisation sera mis en œuvre et un programme de compensation sera disponible pour les commerçants admissibles.

Les membres présents à la rencontre ont fait part de leurs préoccupations concernant la sécurité piétonne et les communications avec les citoyens pendant les travaux. M^{me} Godbout du Bureau de projet sera la personne à contacter pour le secteur de Saint-Roch.

M. Campagna enchaîne en s'interrogeant sur la forme qu'a prise la rencontre du 30 mars 2022. L'invitation du 16 mars faisait état d'une rencontre privée et privilégiée avec la Ville et le BPTQ, offerte en primeur aux administrateurs du conseil de quartier. Cette approche suscite un malaise et M. Campagna se demande ouvertement si celle-ci cadre avec le rôle des conseils de quartier et de leur conseil d'administration.

L'article 97 du [Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier](#), précise que les délibérations et les décisions du conseil d'administration doivent avoir lieu en assemblée publique. L'article 2 du même règlement précise qui sont les membres du conseil de quartier, à savoir :

« Les personnes majeures résidant dans le quartier et celles représentant un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier sont membres du conseil de quartier... »

Les articles 98 et 98.1 encadrent la tenue des huis clos. Les articles 121 et 122 encadrent la création de groupes de travail.

Questionnés sur le besoin de tenir une rencontre à huis clos avec les administrateurs du conseil de quartier, les représentants de la Ville ont répondu que ces rencontres visaient à aider le BPTQ à préparer les rencontres et à répondre aux questions citoyennes.

M. Campagna demande si c'est là un rôle que doit jouer le conseil d'administration d'un conseil de quartier. Doit-il servir de groupe de discussion (« *focus group* » ou « *bêta test* ») pour les projets de la Ville, voire, pour les projets d'autres promoteurs ? Le pouvoir de consultation des conseils de quartier ne s'exerce-t-il pas en assemblée publique dûment convoquée ? Quelle est la valeur ajoutée pour les membres du quartier d'un huis clos du conseil d'administration sur cette matière ? Le respect du mandat et du temps bénévole contribué par les administrateurs du conseil de quartier n'appelle-t-il pas à les interpeller à bon escient, à savoir, dans le cadre d'assemblées publiques du conseil de quartier et devant leurs commettants ? Les exceptions n'appellent-elles pas à une justification légitime ?

Mme Lavoie, se référant à des échanges avec les présidents d'autres conseils de quartier, signale que certains de ceux-ci ont rapporté avoir éprouvé le même malaise lorsque placés dans une situation similaire, lorsque leur conseil d'administration a été convié à une rencontre privée.

Il y aurait une opportunité avec la nouvelle administration municipale d'établir des limites claires et de faire les choses dans le respect de la nature et du rôle des conseils de quartier.

En terminant, M. Campagna revient sur le propos employé par le conseiller municipal qui avait fait allusion à une rencontre de la Ville et du BPTQ « avec le conseil d'administration du conseil de quartier ». M. Campagna précise que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch n'a reçu aucune présentation le 30 mars 2022 puisqu'il n'y a pas eu d'assemblée publique dûment convoquée à cette date ni de quorum atteint. Les administrateurs présents à la rencontre sont réputés avoir assisté à titre personnel uniquement.

22-03-09 Présentation – Installation sanitaire temporaire du Carré Lépine

M. Lachance rappelle qu'une réflexion est en cours depuis quelques années pour bonifier l'offre sanitaire dans le quartier Saint-Roch. Pour faire suite à la fermeture de la bibliothèque Gabrielle-Roy pour rénovation, une roulotte sanitaire publique a été temporairement installée à la place Jacques-Cartier, notamment pour accommoder les personnes en situation d'itinérance ou de vulnérabilité.

Pour contribuer à diminuer les problèmes d'hygiène publique maintes fois signalés par des résidents du quartier, la Ville a réfléchi à une installation temporaire qui accommoderait les personnes, promeneurs et cyclistes qui fréquentent, travaillent ou traversent le secteur du Carré Lépine. La Ville a ainsi récupéré dans son inventaire une roulotte de toilettes d'Expo Québec, qu'elle mettra en service en mai prochain au Carré Lépine.

L'installation sera semblable à celle de la place Jacques-Cartier. Une rampe d'accès universel sera aménagée ainsi que des sentiers et des lampadaires pour rendre les lieux accessibles et sécuritaires. Les supports à vélo seront repositionnés. Le bloc sanitaire sera clairement identifié.



Il y aura quatre cabinets du côté féminin, trois urinoirs et un cabinet du côté masculin, ainsi qu'un cabinet grand format.

Un agent de sécurité sera sur les lieux aux heures d'opération lesquelles restent à être précisées avec les organismes environnants. Une

ouverture 24 h/24 h n'est pas prévue en raison des coûts. Les installations seront disponibles à l'année longue.

Questions et commentaires

À plus long terme, l'espace demeurera public et un lien sera éventuellement aménagé en direction du Métro Ferland sur le boulevard Charest. L'aménagement futur du site se fera en cocréation notamment avec l'Engrenage Saint-Roch qui a manifesté son intérêt.

Des toilettes autonettoyantes demeurent dans les cartons. La présence d'un agent de sécurité à l'intérieur ayant une vue d'ensemble des lieux devrait prévenir les éventuels usages indésirables.

La Ville est consciente que des besoins similaires d'installations sanitaires existent ailleurs dans le quartier. D'autres organismes sont en train de développer de nouvelles offres de services pour les personnes vulnérables. Un arrimage est donc à prévoir entre les différents projets.



Carré Lépine
Pendant la construction de
Lauberivière en 2020 et
après les aménagements
temporaires projetés en
2022.



22-03-10 Point d'information du conseiller municipal

Travaux routiers - À la suite de la présentation de l'aménagement sanitaire du Carré Lépine, M. Lachance poursuit avec les travaux routiers à venir dans le quartier en 2022. Comme on l'a vu précédemment, plusieurs de ces travaux sont reliés aux déplacements des réseaux techniques urbains (RTU) vers des rues transversales en prévision de l'aménagement du tramway.

Travaux prévus en 2022		
Emplacement	Segment	Nature des travaux
Rue conviviale		
Rue Narcisse-Belleau	Entre les rues d'Arago et Saint-Vallier Est	Conversion en rue conviviale permanente
Travaux préparatoires au tramway		
Rue du Parvis	Entre les rues Saint-François et Saint-Vallier Est	RTU
	Entre les rues du Prince-Édouard et Saint-Joseph Est	RTU
Boulevard Charest Est	Entre les rues Dorchester et de la Chapelle	Poursuite du déplacement des RTU
Rue Saint-Joseph Est	Entre les rues de la Cité et du Parvis	RTU
Rue Saint-François Est	Entre les rues de la Couronne et du Parvis	RTU
Rue de la Reine	Entre les rues Dorchester et Daulac	RTU
Rue des Commissaires Est	Entre les rues Dorchester et du Parvis	RTU
Rue Lee		RTU
Rue Pointe-aux-Lièvres	Entre les numéros d'immeubles 88 et 100	RTU
Rue du Chalutier et rue des Embarcations		RTU. Réaménagement du stationnement en 2023.
Projets souterrains		
Rue Bernard-Léonard	Entre les rues Lalement et du Prince-Édouard	Projet souterrain
Rue Lalement	Entre les rues Bernard-Léonard et Dorchester	Projet souterrain
Rue de la Pointe-aux-Lièvres	À la hauteur de la rue Lee	Projet souterrain
Saint-François	Entre la rue de La Chapelle et du Pont	Projet souterrain
Rue Caron	Entre les rues Saint-Joseph et Sainte-Hélène	Remplacement de conduites souterraines à l'automne 2022. Aménagement en 2023 pour la mobilité active et

		l'accès au Parc Victoria. Consultation publique à venir.
Du Roi	Entre les rues Dorchester et de la Couronne	Projet souterrain

M. Leclerc rappelle que tous ces projets seront réalisés en 2022 si et seulement si des entrepreneurs sont disponibles pour les réaliser dans le budget imparti.

Concernant l'échéancier des travaux, M. Lachance n'a pas les informations sous la main.

Le tronçon de la rue du Parvis entre Prince-Édouard et Saint-Joseph Est n'est pas encore aménagé comme une rue partagée bien qu'il en porte le nom. Les travaux prévus pour les réseaux techniques RTU ne permettront pas de réaliser cet aménagement partagé ni de corriger les endroits où la rue s'affaisse. Il faut considérer que la rue devra servir pour un temps à la circulation de véhicules d'urgence lorsque la rue de la Couronne sera fermée à la circulation. Il ne serait donc pas opportun de la réaménager maintenant.

Nid de poule – La saison bat son plein pour les nids de poule. Pour les signalements, on doit téléphoner au 311 sur les heures ouvrables ou utiliser l'application 311 Ville de Québec où il est possible d'ajouter une photo qui géolocalise l'endroit. M. Campagna ajoute que le 311 est également le moyen à employer pour signaler les glaçons dangereux en cette période de gel/dégel.

Permis d'occupation – Dès le 1^{er} avril entrera en vigueur l'obligation pour un promoteur privé ou public de faire une demande de permis pour toute occupation de la chaussée lors de travaux dans le quartier Saint-Roch. C'est un des premiers quartiers à faire l'expérimentation de la nouvelle réglementation. Tous les aspects de la mobilité et de la circulation routière seront considérés dans l'installation des chantiers. Les nouvelles mesures seront déployées dans toute la Ville en 2022 et 2023. Un nouveau logiciel permettra à la Ville de visualiser et de gérer l'ensemble des chantiers sur son territoire.

22-03-11 Questions et commentaires du public

M. Allard demande quand est prévue l'entrée en vigueur du double sens sur la rue Dorchester. Cela dépendra du calendrier des travaux pour le projet de tramway sur la rue de la Couronne. On est toujours en attente du décret gouvernemental pour lancer les appels d'offres, donc le temps de réaliser l'ensemble du processus, ce ne sera vraisemblablement pas avant 2023.

22-03-12 Projet d'initiative – Printemps Saint-Roch

Une [demande de subvention](#) pour un projet d'initiative a été soumise aux membres du conseil d'administration.

Le projet serait réalisé entre avril et juin 2022 en collaboration avec la Société historique de Québec dans le cadre de l'événement « Printemps Saint-Roch ». Les activités prévues comprennent une célébration citoyenne pour fêter le 25^e anniversaire du conseil de quartier ainsi qu'une activité de type panel.

Le budget prévu est de 1 500 \$ et il se répartit comme suit :

- Recherche et conférenciers : 500 \$
- Location de salle : 500 \$
- Promotion et communication : 200 \$
- Montant pour souligner le 25^e anniversaire du Conseil de quartier de Saint-Roch (nourriture, boissons, animation, décoration, etc.) : 300 \$

RÉSOLUTION CA22-03-18

Concernant une demande à la Ville de Québec pour un projet d'initiatives d'un montant de 1 500 \$ à réaliser entre avril et juin 2022 dans le cadre de l'événement « Printemps Saint-Roch » pour souligner les 25 ans du conseil de quartier de Saint-Roch.

CONSIDÉRANT QUE la Société historique de Québec (SHQ) organise l'événement « Printemps Saint-Roch », qui se déroulera du 20 mars au 19 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT la proposition de partenariat faite par la SHQ au conseil de quartier lors de l'assemblée publique du 27 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement a pour objectif de soutenir la mise en valeur du patrimoine du quartier Saint-Roch et de participer à l'animation et à la vie du quartier ;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ propose d'intégrer à la programmation de l'événement une activité visant à souligner les 25 ans du Conseil de quartier de Saint-Roch ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier souhaite soutenir les événements rassembleurs dans le quartier ;

CONSIDÉRANT QUE des membres du conseil de quartier collaboreront avec les organisateurs du Printemps Saint-Roch afin de bonifier la programmation et qu'ils se rendront disponibles à certaines activités le jour même afin de soutenir l'organisation bénévolement en cas de besoin ;

CONSIDÉRANT le budget présenté ;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente signée à signer avec la SHQ;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Frédérique Lavoie DUMENT APPUYÉE PAR M. Louis-H. Campagna, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Roch :

- Réserve un montant de 1500 \$ pour la réalisation du projet Printemps

Saint-Roch ;

- Demande au Service de l'interaction citoyenne de lui verser ce montant dans le cadre de l'exercice du pouvoir d'initiative du conseil de quartier ;
- Verse ce montant sur présentation de factures, dépôt d'un bilan de l'activité et respect des autres modalités selon la lettre d'entente signée.

Adoptée à l'unanimité.

22-03-13 Mention des correspondances et représentations passées

- 22-02-28 Table mobilité des quartiers centraux. Étaient présents M^{me} Lavoie et M. Campagna.
- 22-03-01 Atelier pour la placette du Parvis et du Pont. Étaient présents M. Campagna et M. Coubès.
- 22-03-01 Rencontre LAB Déminéralisation (rue Narcisse-Belleau). Était présente M^{me} Lavoie.
- 22-03-02 Rencontre avec la Société historique de Québec - Étaient présents M^{me} Lavoie, M. Campagna et M^{me} Gargaun.
- 22-03-05 Lettre d'appui du conseil de quartier de Saint-Roch transmise à Accès transports viables pour le projet en sécurité piétonne.
- 22-03-21 Formation sur la collecte des résidus alimentaires. Étaient présents M. Coubès, M. Campagna et M^{me} Boucher Cossette.
- 22-03-29 Table mobilité des quartiers centraux – Étaient présente M^{me} Lavoie.
- 22-03-05 Invitation à une assemblée publique sur le tramway par la députée de la circonscription de Taschereau, M^{me} Catherine Dorion. L'assemblée se tiendra le 5 avril au [Centre Horizon](#), 801, 4^e Rue à Limoilou. M^{me} Lavoie prévoit d'y assister.

22-03-14 [Rapport Armony](#)

Alex Tremblay soumet à l'attention des membres un avis de proposition qui sera déposé par M^{me} Jackie Smith au conseil exécutif de la Ville le lendemain 1^{er} avril 2022 et au conseil municipal le 4 avril. Elle souhaiterait obtenir l'appui du conseil de quartier relativement à cet avis.

Grosso modo, le [Rapport Armony](#) a été produit par M. Victor Armony du département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal et deux collaborateurs. L'objectif du rapport est *de produire, à partir des données générées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre de ses activités, des indicateurs quantitatifs sur l'interpellation policière en lien avec l'identité racisée des personnes interpellées, lesquels indicateurs pourraient être actualisés et rendus publics annuellement en vue de documenter cette problématique de manière transparente.*

Les conclusions du rapport sont probantes et ont été bien accueillies par le SPVM ainsi que par le Service de police de Repentigny. Les données indiquent par exemple que les personnes noires auraient 2,4 fois plus de risques d'être

interpellées par le SPVM que les personnes blanches.

La [Ligue des droits et libertés](#) – section de Québec suggère que la Ville de Québec se dote également d'un tel rapport afin d'encadrer les pratiques du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ).

L'avis de proposition qui sera déposé par M^{me} Jackie Smith demande au conseil de ville de mandater le SPVQ afin de

- documenter et de produire des données et des statistiques sur le profilage racial et social lors d'actions policières à l'aide de méthodes utilisées par M. Victor Armony,
- publier un bilan annuel de la documentation sur les données et statistiques sur le profilage racial et social
- et d'impliquer les organismes communautaires concernés de la Ville de Québec et les acteurs du milieu dans le processus de documentation du profilage racial.

Alex Tremblay souhaiterait que le conseil de quartier de Saint-Roch se positionne en faveur de cet avis dans son intégralité pour lui donner plus de poids.

M. Leclerc fait remarquer que le conseil de quartier ne devrait pas s'associer à la démarche d'une élue pour éviter toute partisanerie. Alex Tremblay modifie sa proposition de résolution en ce sens.

M. Morissette est en accord sur le principe mais il suggère de retirer la référence aux méthodes utilisées par M. Armony. Selon Alex Tremblay, le SPVQ ne veut pas actuellement utiliser ce rapport qui donne les indicateurs nécessaires pour cibler le profilage. Le SPVQ fait des enquêtes à l'interne sans reconnaître le profilage racial parce qu'il n'a pas la méthodologie pour le faire, alors que cette méthode existe justement.

M. Campagna se dit intéressé par la question de l'intégrité des interventions du SPVQ, mais il s'étonne qu'un sujet d'une telle importance sociale, politique et idéologique soit abordé aussi tardivement et en l'absence d'une présentation ou d'un partage de connaissances sur le sujet. L'absence de planification des uns n'amène pas l'urgence des autres. En ces circonstances, il n'est pas à l'aise d'appuyer la proposition.

M. Beaudoin-Lacroix estime que les données, les indicateurs et les tendances mises en lumière par le Rapport Armony sont des outils intéressants qui pourraient permettre au SPVQ d'adapter ses interventions. Il n'y voit pas de partisanerie, mais l'émergence éventuelle de meilleures pratiques basées sur des données et des statistiques.

M. Allard de l'Engrenage et M^{me} Boucher Cossette vont dans le même sens et souligne que les pratiques policières sont au cœur de problématiques soulevées dans le quartier de Saint-Roch.

M. Campagna fait remarquer qu'à sa connaissance, le SPVQ procède déjà à la collecte et à l'analyse de données, c'est une pratique courante. Ce que la

proposition ajoute c'est l'emploi d'une méthodologie qui contient possiblement un filtre idéologique basé sur des présomptions. En conséquence, il propose de reporter la discussion et l'adoption éventuelle de la proposition à une prochaine assemblée afin de laisser le temps au conseil de quartier de prendre connaissance de la méthodologie ainsi que des débats municipaux qui auront cours dans les prochains jours. La demande de report est appuyée.

Demande de report

Concernant le report du débat sur de la proposition relative au profilage racial et social et aux méthodes du Rapport Armony.

SUR UNE PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna, APPUYÉ PAR M. Jean-Baptiste Coubès, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration reporte à une autre assemblée la présentation et la délibération à propos de la proposition concernant une demande à la Ville pour la production de données et de statistiques sur le profilage racial et social à l'aide des méthodes du Rapport Armony.

Alex Tremblay demande le vote. En faveur 3, contre 5. La proposition est rejetée.

Rejetée à la majorité.

Alex Tremblay, appuyée par M. Philippe Morissette, propose l'adoption de la proposition initiale telle qu'elle a été formulée dans l'espace de discussion en ligne.

Des questions de procédures sont soulevées quant à savoir si la résolution doit être soumise au vote ou si elle peut être amendée.

Finalement, à l'instar de M. Morissette précédemment, M. Campagna, appuyé par M. Jean-Baptiste Coubès, propose de retirer la référence aux méthodes utilisées par M. Armony.

Conviée à préciser la nature de ces méthodes, Alex Tremblay ne peut en dire plus pour le moment, mais fera parvenir de la documentation au conseil d'administration.

M^{me} Lavoie rappelle que la proposition n'est pas étrangère au plan d'action du conseil de quartier qui soutient les enjeux autour de l'itinérance, de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Mais pour être réaliste, à cette heure tardive, il serait préférable d'adopter l'amendement si on ne se sent pas à l'aise avec la mention de la méthode Armony.

M. Beaudoin-Lacroix demande si l'amendement ne dénature pas la résolution, puisque cela revient à demander des informations que le SPVQ produit déjà. Alex Tremblay partage cet avis, mais compte tenu de l'heure tardive, elle se dit en faveur de l'amendement.

Amendement à la proposition principale

Concernant un amendement à la proposition principale relative au profilage racial et social et aux méthodes du Rapport Armony.

SUR UNE PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna, APPUYÉ PAR M. Jean-Baptiste Coubès, IL EST RÉSOLU de retirer de la proposition la dernière partie « à l'aide des méthodes du Rapport Armony ».

Adoptée à l'unanimité

M. Campagna termine en rappelant qu'un tel sujet aurait gagné à faire l'objet d'une présentation en bonne et due forme suivie d'une période de questions et réponses, et non d'une proposition formulée et débattue de la sorte à la toute fin de l'assemblée. Il apprécie l'amélioration sur la forme apportée par l'amendement adoptée à l'unanimité. En revanche, sur le fond, il perçoit que la proposition repose toujours sur un fondement idéologique qui le questionne. Il annonce son intention de s'opposer à l'adoption de la principale.

M. Beaudoin-Lacroix rappelle que ce n'est pas la première fois que le conseil adopte des résolutions à la dernière minute. Il trouve contrariant l'acharnement qu'il perçoit quant à ce débat.

M. Campagna soulève une question de privilège. Il n'accepte pas que l'on qualifie « d'acharnement » la prise de position légitime d'un administrateur. Il demande que le propos soit retiré. M. Beaudoin-Lacroix accepte de retirer son propos.

M. Campagna demande le vote sur la principale.

RÉSOLUTION CA22-03-19

Concernant une demande à la Ville pour la production par le SPVQ de données et de statistiques sur le profilage racial et social.

SUR UNE PROPOSITION DE Alex Tremblay, APPUYÉ PAR M. Philippe Morissette, IL EST RÉSOLU DE que le conseil de quartier de Saint-Roch demande au conseil municipal de mandater le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) pour documenter et produire des données et des statistiques sur le profilage racial et social lors d'actions policières.

Pour 7

Contre 1

M. Campagna demande que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal.

Adoptée à la majorité.

22-03-15 Varia

s.o.



22-03-16 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 22 h 05. L'assemblée générale annuelle aura lieu le jeudi 28 avril 2022.